

Le nombre d'élèves quittant le système éducatif sans un niveau de qualification reconnue a considérablement baissé en trente ans, passant de 170 000 à 42 000. Au cours des dix dernières années, la baisse s'explique essentiellement par la réduction des abandons d'études au collège et en début de CAP et BEP, et non par un simple effet démographique. La région Rhône-Alpes, l'Île-de-France et la Bretagne ont contribué pour moitié dans la baisse du flux des sortants sans qualification. L'un des enjeux majeurs de l'instruction est l'insertion sur le marché du travail. Les jeunes non diplômés, même s'ils sont qualifiés, sont ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi. C'est pourquoi, depuis 2000, l'Union européenne considère qu'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire est le bagage scolaire minimum. Deux statistiques ayant en commun le champ des faibles niveaux d'études coexistent depuis : les « sans diplôme » et les « sans qualification ».

Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit

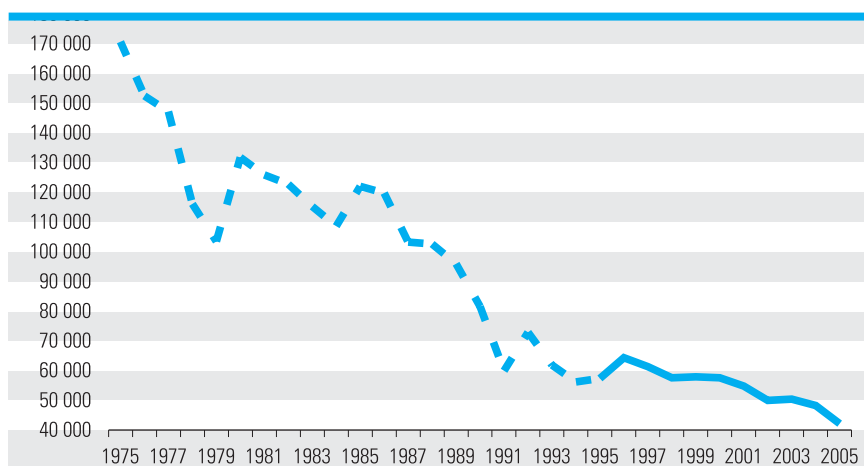
Au milieu des années 70, parmi les 760 000 jeunes sortant de formation initiale, 170 000 jeunes quittent le système éducatif sans un niveau de qualification reconnue par la loi, c'est-à-dire avant d'avoir atteint l'année terminale de CAP ou de BEP, ou la classe de seconde générale ou technologique : ce sont des sortants « sans qualification ». En juin 2005, trente ans plus tard, on recense 42 000 jeunes métropolitains dans cette situation, soit une baisse considérable de 75 %. La baisse est très rapide jusqu'en 1990, elle ralentit ensuite tout en restant soutenue (graphique 1). Au sein d'une génération, la part des élèves déscolarisés de manière précoce diminue aussi fortement

entre 1975 et 2005 : elle passe de 25 % à 6 %.

L'effet scolarisation explique essentiellement la baisse du nombre de sortants sans qualification

L'évolution des sorties sans qualification dépend de la variation des effectifs concernés (*effet démographique*) et de la fréquence des abandons (*effet scolarisation*). À partir de la rentrée scolaire 1996-97, les données disponibles permettent de faire précisément le partage. Entre 1997 et 2005, le nombre de sortants non qualifiés baisse de 20 000,

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de sortants sans qualification (niveaux de formation VI et Vbis)



Lecture : en juin 2005, 42 000 élèves quittent le système scolaire sans un niveau de qualification reconnue.

Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine.

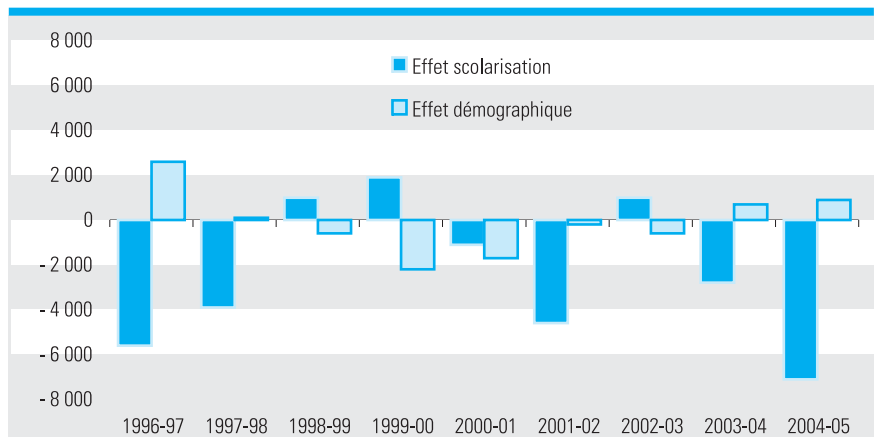
Source : MEN-DEPP, INSEE-EE (calculs DEPP)

passant de 62 000 à 42 000. L'effet scolarisation, et non l'effet démographique, explique l'essentiel de cette baisse (graphique 2) : les abandons d'études deviennent moins fréquents en cours de premier cycle et en début de second cycle professionnel. Les deux effets sont certes irréguliers, l'effet scolarisation joue même en sens inverse certaines années. Mais, ces années-là, les effectifs concernés sont trop faibles pour enrayer le mouvement de baisse.

La baisse des redoublements joue en faveur d'une baisse des sortants sans qualification

Une des raisons de la baisse des sortants sans qualification est la diminution des redoublements en début de scolarité. Cette réduction entraîne mécaniquement un allongement du niveau d'études. Les élèves vont en effet plus loin dans le système scolaire, en particulier au-delà des classes conférant un statut de qualification. De nombreuses études ont montré que le redoublement ne favorisait pas une réussite scolaire ultérieure lorsqu'il intervenait tôt dans la scolarité. Une étude consacrée au parcours scolaire des redoublants¹ confirme l'inefficacité et les effets pénalisants de cette pratique pédagogique dans les petites classes. Un élève sur trois entré en sixième en 1989, qui a redoublé le cours préparatoire, a terminé ses études secondaires non qualifié. 20 % des élèves qui ont redoublé la classe de sixième ont également quitté l'école non qualifié.

GRAPHIQUE 2 – Effet scolarisation et effet démographique dans la variation du flux de sortants sans qualification



Lecture : le flux de sortants sans qualification a diminué de 6 200 élèves entre les mois de juin 2004 et 2005. La variation des taux de sortie a entraîné une baisse de 7 100 élèves, tandis que le volume d'élèves a haussé de 900 élèves.

Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine.

Source : MEN-DEPP

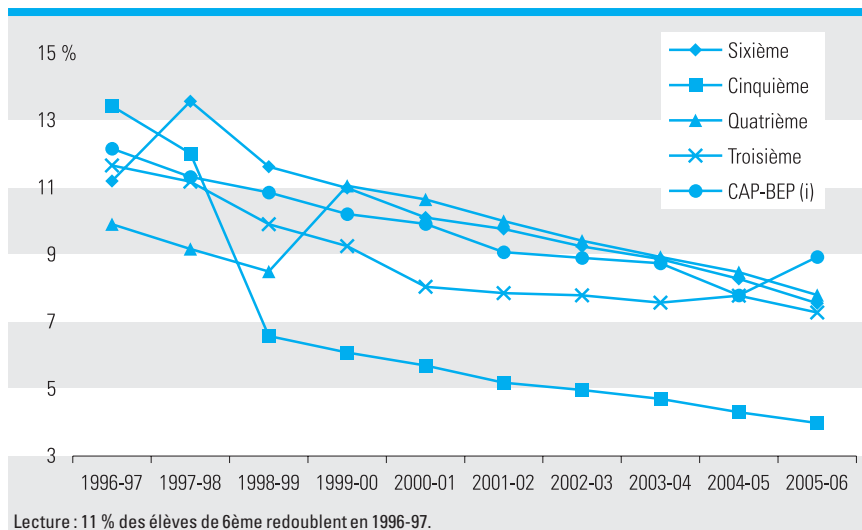
Le redoublement apparaît, en revanche, vraiment efficace lorsqu'il survient la première fois au lycée. Les politiques académiques ont ainsi limité la pratique des redoublements à l'école élémentaire, mais également au collège et en début de second cycle professionnel (graphique 3). D'autres mesures telles que le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) préconisé par l'État en 1990 ont été mises en place dans le premier degré. Lorsqu'un enfant présente des difficultés durables d'apprentissage ou d'adaptation au fonctionnement de l'école, les établissements peuvent mobiliser les membres du RASED. Ces derniers, représentés la plupart du temps par un psychologue scolaire et un instituteur spécialisé, concourent avec l'équipe pédagogique et les maîtres qui

le demandent, à prévenir les difficultés, et à élaborer un projet pédagogique personnalisé pour l'élève en difficulté.

La Bretagne, l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes contribuent pour moitié à la baisse du flux

Le nombre de sortants sans qualification a varié différemment selon les académies. L'Île-de-France, la région Rhône-Alpes et la Bretagne ont pesé pour moitié dans la baisse du flux de sortants sans qualification entre 1997 et 2005. Les autres académies métropolitaines ont chacune contribué à hauteur de 1 % à 4 % dans la baisse. Lille et Nice font figure d'exception puisque leur flux de sortants sans qualification augmente. Leur poids dans le flux de jeunes sortants sans qualification en 2005 est logiquement supérieur à celui de 1997. Il double même à Lille, qui représente 13 % des sortants métropolitains de 2005 (tableau p. 3). Lille est d'ailleurs l'académie qui pèse le plus dans le flux total des sortants sans qualification de juin 2005. Le poids des sortants des autres académies est plus faible : il s'échelonne entre 1 % et 6 %. Rennes, Clermont-Ferrand, Limoges et la Corse comptent chacune pour 1 % ; à l'inverse, Amiens, Nantes, Lyon, Grenoble, Nice et les académies franciliennes représentent chacune entre 5 % et 6 % du flux.

GRAPHIQUE 3 – Évolution des redoublements en premier cycle et début de second cycle professionnel



Lecture : 11 % des élèves de 6ème redoublent en 1996-97.

Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine.

Source : MEN-DEPP

1. J.-P Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004, pp 79-88.

Contribution des académies dans l'évolution du flux de sortants sans qualification entre 1997 et 2005

	Contribution des académies dans l'évolution du flux entre 1997 et 2005	Poids des sortants VI-Vbis en 1997	Poids des sortants VI-Vbis en 2005
Île-de-France	19	19	19
Rhône-Alpes	17	10	6
Rennes	9	4	1
Orléans-Tours	6	4	3
Amiens	6	6	6
Aix-Marseille	5	5	4
Toulouse	5	4	3
Reims	5	4	3
Caen	5	3	2
Rouen	4	4	4
Montpellier	4	4	4
Clermont	3	2	1
Strasbourg	3	3	3
Dijon	3	3	4
Bordeaux	3	3	3
Nantes	2	4	5
Limoges	2	1	0
Besançon	2	2	2
Poitiers	1	2	3
Corse	1	1	1
Nancy-Metz	1	3	4
Nice	-1	4	6
Lille	-3	7	13
Ensemble	100	100	100

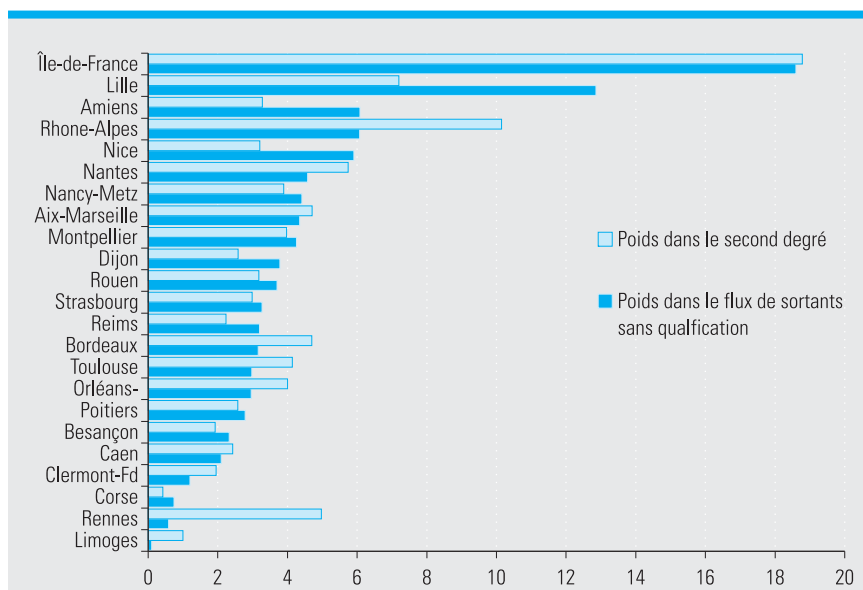
Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine.
Source : DEPP

Lecture : l'Île-de-France contribue pour 19 % dans la baisse du flux de sortants sans qualification entre 1997 et 2005. Elle représentait 19 % du flux en 1997, et toujours autant en 2005.

Le nombre de sortants sans qualification n'est pas lié à la taille de l'académie

Les académies dont le nombre de sortants sans qualification est élevé ne sont pas

GRAPHIQUE 4 – Poids des académies dans le flux de sortants sans qualification et les effectifs du second degré



Lecture : la contribution de Rennes en sortants sans qualification est cinq fois moins importante que son poids dans l'effectif total des élèves scolarisés dans le second degré.

Champ : ensemble des formations initiales, France métropolitaine.
Source : MEN-DEPP

Les « sans qualification de 1969 »

Pour enrayer le nombre de sorties précoces, la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 (loi n° 89-486 du 10 juillet 1989) dispose en préambule que « l'éducation est la première priorité nationale (...). Elle prévoit dans son premier chapitre sur le droit à l'éducation que « la nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles... » Cela revient à conduire l'ensemble des jeunes au minimum à une classe de niveau V, c'est-à-dire à l'année terminale de CAP ou de BEP, avec ou sans le diplôme, ou à la seconde ou à la première générale et technologique. La classification des niveaux de formation repose sur la nomenclature des métiers de 1969 fixée à l'époque par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Dix ans plus tard, en 1999, le nombre de jeunes sortant sans qualification a presque diminué de moitié. Cette baisse est considérable, mais l'objectif fixé par la loi est encore loin d'être atteint puisque 58 000 jeunes, soit 7 % des jeunes sortants du secondaire, quittent l'école sans qualification. L'État réaffirme cet objectif comme priorité dans le programme *Nouvelles Chances* (circulaire n° 99-071 du 15 mai 1999) : « À l'aube du XXI^e siècle, nous devons, plus que jamais, donner une priorité à l'objectif fixé par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 : conduire l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du CAP ou du BEP. » L'État qui veut donner de *Nouvelles Chances* aux jeunes en rupture ou en danger de rupture préconise un suivi individualisé. Au début des années 2000, la loi Organique relative à la loi des Finances (LOLF) programme 3 % de jeunes sortants sans qualification à l'horizon 2010. Ces jeunes représentent 5,5 % des sortants métropolitains de 2005. En 2007, la LOLF abandonne finalement cet indicateur au profit des « non-diplômés de Lisbonne ».

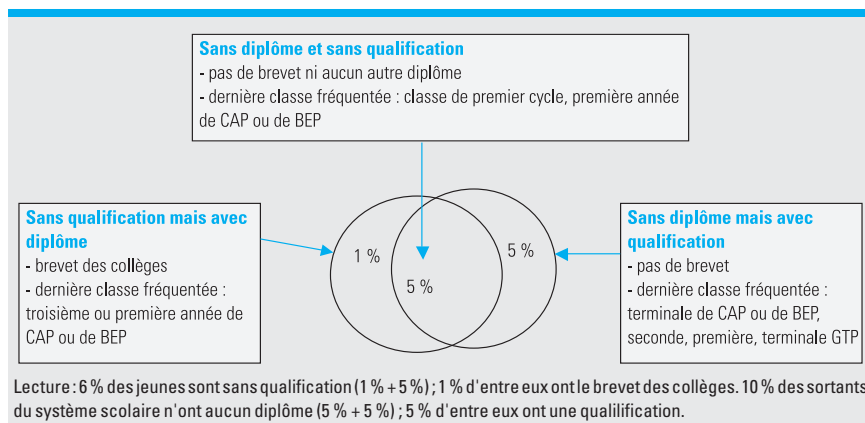
forcément de grosses académies en termes d'effectifs scolarisés. La contribution de Lille dans le total de sortants sans qualification est, par exemple, deux fois plus importante que sa contribution dans l'effectif total d'élèves scolarisés dans le second degré (graphique 4). À l'opposé, la contribution de Rennes en sortants sans qualification est cinq fois moins importante que son poids dans l'effectif total des élèves scolarisés dans le secondaire. Tout comme Lille, les académies d'Amiens, Nice, Dijon et Reims contribuent en sortants sans qualification plus que leur poids dans

le second degré. La situation est contraire à Lyon, Grenoble, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Orléans et Limoges, et comparable à celle de Rennes : la contribution en sortants sans qualification est moins forte que leur contribution dans le second degré.

6 % de « sortants sans qualification » selon les critères de 1969...

L'expression « sortie du système éducatif sans qualification » désigne donc une interruption d'études avant la seconde ou l'année terminale de CAP ou de BEP. Dans cette approche (encadré ci-dessus), c'est bien la dernière classe fréquentée qui prévaut, avec ou sans le diplôme, et non pas le seul diplôme obtenu. Un élève peut en effet être sans diplôme mais être qualifié : il sort de classe terminale de CAP ou de BEP, de seconde, de première ou de terminale mais a échoué à l'examen ainsi qu'au brevet (soit 5 % des sortants). Un élève peut aussi être sans qualification mais diplômé. C'est le cas de l'élève qui abandonne en fin de troisième ou en première année de CAP ou de BEP après avoir réussi le brevet des collèges (1 %). Enfin, un élève peut être aussi sans diplôme et sans qualification : il a échoué au brevet, et quitte l'école en premier cycle ou en première année de CAP ou de BEP (5 %). L'ensemble des élèves sortant sans diplôme ou sans qualification représente 11 % des sortants (graphique 5).

GRAPHIQUE 5 – « Sans qualification », « sans diplôme », des faibles niveaux d'étude



Source : MEN-DEPP

Les « non-diplômés de Lisbonne »

Au Sommet de Lisbonne en mars 2000 (Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000), les gouvernements européens ont retenu la perspective commune d'une économie basée sur la connaissance. L'Union européenne (UE) vise à promouvoir un investissement accru dans l'enseignement supérieur : « une économie dynamique a besoin d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie. Il a été calculé que si tout le monde restait dans le système éducatif un an de plus en moyenne, la croissance gagnerait 5 points à court terme et 2,5 % de plus à long terme. Plus le niveau éducatif est élevé, plus il est facile de trouver un emploi, de vivre en meilleure santé, de se comporter en citoyens plus actifs et de prendre une part plus entière dans la société. » L'UE a défini comme objectif qu'au moins 85 % des jeunes âgés de 22 ans aient terminé leurs études secondaires en 2010 (ils sont 83 % en 2005), et que pas plus de 10 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans aient quitté l'école avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou un diplôme professionnel ou un diplôme accordé dans le cadre d'une autre formation (17 % en 2005).

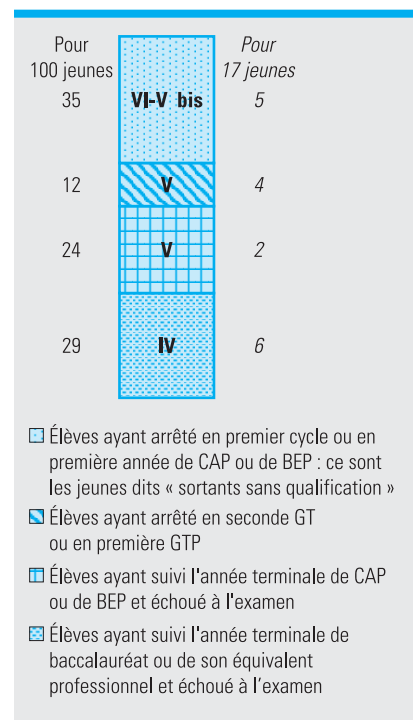
... pour 17 % de « non-diplômés de Lisbonne »

L'un des enjeux majeurs de l'instruction reste l'insertion sur le marché du travail. On sait qu'être « qualifié » sans avoir obtenu de diplôme dans le secondaire ne facilite pas l'insertion. Les jeunes non diplômés du secondaire sont, en effet, ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi, même lorsqu'ils sont « qualifiés ». Parmi l'ensemble des élèves au chômage sortis du système scolaire depuis moins de quatre ans, quatre sur dix sont non diplômés du secondaire, ou titulaires du seul brevet des collèges. Parmi ceux sortis depuis cinq à dix ans, et au chômage, 30 % sont non diplômés du secondaire². C'est pourquoi l'Union européenne a décrété dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de 2000 qu'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire est

2. Bilan Formation Emploi, CEREQ, INSEE, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Emploi, 2007 (www.insee.fr).

le bagage scolaire minimum. Ces « non-diplômés de Lisbonne » (voir l'encadré ci-dessus) sont ainsi logiquement plus nombreux que les seuls « sans qualification de 1969 ». En France, 17 % des élèves sortent sans diplôme du secondaire (120 000 en 2005), dont 7 % de diplômés du brevet des collèges parmi eux. Deux tiers de ces 17 % de jeunes sont cependant « qualifiés » selon les critères français puisqu'ils sont allés jusqu'en année terminale de CAP, de BEP ou de baccalauréat, même s'ils n'ont pas obtenu le diplôme (graphique 6). En effet, sur cent jeunes non diplômés du secondaire, vingt-quatre ont étudié jusqu'en dernière année de

GRAPHIQUE 6 – Répartition des jeunes sans diplôme ou juste avec le brevet des collèges



Source : MEN-DEPP

préparation du CAP ou du BEP, et vingt-neuf ont étudié jusqu'en dernière année de préparation au baccalauréat. Douze ont atteint la classe de seconde ou de première générale ou technologique, et trente-cinq sont « sans qualification » puisqu'ils ont arrêté leurs études avant la fin du collège ou en première année de CAP ou de BEP. Ces deux statistiques qui ont en commun le champ des faibles niveaux d'études ne sont donc pas équivalentes et correspondent à des approches différentes.

Florence Léger, DEPP A1

Pour en savoir plus

L'état de l'école, section 9 et section 10, édition 2007, MEN-DEPP.
Repères & références statistiques (RERS), section 8-15, édition 2007, MEN-DEPP.
www.education.gouv.fr

Informations méthodologiques

Les flux de sortants sans qualification sont calculés à partir de l'ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire et d'apprenti, enseignements agricoles compris. Les estimations tiennent compte des mouvements migratoires. Les systèmes d'informations du ministère permettent de calculer ces flux au niveau académique à partir de juin 1997, et à partir de juin 1999 pour les académies des DOM. C'est précisément pour cette raison que les académies d'outre-mer ont été écartées de cette étude. La série de sortants sans qualification du graphique 1 (p. 1) présentée pour la période précédent 1997 est estimée à partir des données des enquêtes Emploi de l'INSEE.